



Ouverture limitée COVID-19

Afin de pouvoir respecter la décision du Conseil d'Etat du canton du Valais et l'ordonnance COVID-19, la capacité de la Salle d'escalade est limitée à 10 personnes.

Pour cette raison, l'accès à la salle d'escalade est possible uniquement en réservant un bloc de 2h débutant à 14h (me, sa et di.), 16h (ma, je, ve) ou 18h.

Les réservations se font uniquement durant les horaires d'ouverture de la salle par téléphone au 027/565.71.41 ou directement sur place.

Il n'est pas possible de réserver plusieurs blocs à la suite.

Les abonnements demeurent valables mais ne donnent droit à aucune priorité.

En outre, le port du masque est obligatoire en-dehors de la zone d'entraînement et la traçabilité des personnes présentes est assurée. Ces données seront conservées durant 14 jours et pourront être transmises au médecin cantonal sur demande.

Vous vous engagez à respecter les règles de conduite spécifiques à l'activité escalade suivante:

- Je reste à la maison si je ressens des symptômes.
- Je porte le masque en permanence en dehors de la zone d'entraînement.
- J'utilise régulièrement de la magnésie liquide ou une solution désinfectante avant et après chaque voie/bloc et je me lave régulièrement les mains.
- Je respecte les distances de 1,5m, notamment, je laisse une ligne de libre avec les autres cordées
- Je me conforme aux règles édictées sur le site.

Pour gagner du temps lors de l'enregistrement de votre visite, nous vous conseillons de télécharger l'application "SocialPass" sur www.socialpass.ch.

Merci pour votre présence lors de cette reprise particulière.